

Le fleurissement



C'est le samedi 24 mai qui avait été retenu pour le fleurissement de la commune.

Conseillers, agents territoriaux, bénévoles, enfants, une trentaine de personnes sont à pied d'œuvre dès 9 heures. Matinée un peu fraîche mais le soleil est là...

Après un petit café accompagné de brioche, tout le monde se met au travail dans la bonne humeur. C'est quelques 600 pieds de fleurs qui ne demandent qu'à être repiqués.

Cette année de nouvelles jardinières prennent place sur le pont à Adoncourt, la fontaine de la rue d'Hagnécourt et un nouveau massif au croisement de la rue du Berger et celle des Curtilles à Agémont viennent compléter les jardinières et massifs déjà existants.



C'est vers 13 heures que prenait fin cette matinée fleurissante mais rendez-vous était donné à tous, le soir même, pour partager un barbecue à l'atelier de la Halle et clôturer en beauté cette agréable journée. Un grand merci à tous.

Notons aussi que les jachères fleuries sont mises en place, merci aux généreux donateurs.



La saison des affouages 2014 est terminée depuis le mois de mai. Dernière étape : la réception pour permettre le paiement et la sortie des stères.

Comme les années passées, ce sont les membres de la Commission Forêt qui ont procédé à la réception des lots.

Et ce n'est pas une mince affaire, jugez plutôt :

- environ 1 200 stères à cuber, représentant au moins
- 16 heures de travail à 2 personnes et
- des dizaines de kilomètres à arpenter nos parcelles de forêt depuis avril pour trouver des tas qui sont souvent dispersés.

Cette tâche était auparavant assurée par l'ONF contre rémunération et le fait de la prendre à notre charge fait économiser à la commune au moins 1 200 euros par an !

A noter :

Ce n'est pas pour autant que les délais de fin d'affouage ne doivent pas être respectés et il y a eu quelques dérives cette année encore.

Par conséquent, à compter de la saison 2015, si les travaux ne sont pas terminés pour la date annoncée (généralement en mai, suivant les conditions météorologiques), ces affouagistes-là ne pourront pas prétendre à un lot l'année suivante.



LES CHEMINS RURAUX

Notre commune a la chance de posséder un certain patrimoine qui lui appartient depuis des générations. Il est nombreux à DOMMARTIN : des bâtiments, des forêts, des fontaines, des calvaires, des chemins de terre, des sentiers et bien d'autres encore.

Le devoir des élus que nous sommes est de faire respecter ce patrimoine, de l'entretenir et de le laisser aux générations futures, comme d'autres nous l'ont transmis.

Un élément important de notre patrimoine, ce sont les chemins ruraux.

Bien qu'appartenant au domaine privé de la commune, ils sont ouverts à la circulation générale et ils répondent ainsi à l'intérêt général.

Dans ce souci, dès le début de notre mandat, nous - vos élus- débutons un grand chantier concernant ces chemins.

Un chemin rural : c'est quoi ?

L'article L. 161-1 du code rural définit les chemins ruraux comme les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage public, qui n'ont pas été classés comme voie communale.

Le premier travail sera de les répertorier : certains sont oubliés depuis quelques années, et ont même disparus de notre paysage. Heureusement, les plans du cadastre sont là pour nous aider et ... la mémoire collective aussi !

A cet effet, nous voudrions solliciter tous les habitants.

D'abord dans les villages : un chemin rural ou bien un sentier passe à coté de chez vous ? En connaissez-vous bien les limites ? Si vous avez un doute, l'équipe municipale est à votre service pour vérifier avec vous les parcours et trouver une solution si nécessaire pour rendre ce chemin accessible à tous.

Ensuite dans les champs : à destination des exploitants agricoles : les parcelles que vous exploitez n'appartiennent-elles pas au bien communal ?

Et vous, propriétaire foncier, ne remarquez-vous pas que votre locataire exploite « un peu trop loin » par rapport à votre propriété ?

Dans un souci d'apaisement et de respect du travail agricole, nous demandons à chaque exploitant, sitôt la récolte actuelle terminée, de laisser disponibles les parcelles concernées et de venir en mairie pour le signaler et les identifier.

La deuxième étape de notre chantier communal sera de vérifier et de faire l'état des lieux des non-conformités puis d'y remédier de la meilleure façon possible pour tous. Mais si nécessaire, en dernier recours, le Maire peut, au titre de ses pouvoirs de police de conservation des chemins ruraux, prendre les mesures permettant de garantir le libre passage sur ces chemins.

Nous sommes certains que, comme nous, chacun de vous a à cœur de rendre disponible et accessible tous les biens de la commune pour que chacun puisse en profiter dans la limite de la Loi et le respect de chacun.

Nos villages ont une âme et une histoire qu'il convient de préserver et de transmettre : elles passent aussi par les chemins et les sentiers !!

Suite à l'accident survenu début juin à sur la commune où une petite fille a été gravement mordue, nous voulons faire un rappel à la Loi concernant nos amis les chiens, pour que pareille chose ne se reproduise plus.

«Il est interdit de laisser « vaguer » les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique... », dicit le Règlement sanitaire des Vosges (article 99-6).

En clair, en promenade dans le village, le propriétaire doit soit tenir son chien en laisse, soit le contrôler.

Ceux classés comme dangereux doivent être muselés et tenus en laisse.

De même, la nuit ou bien tôt le matin, le chien ne doit pas être lâché pour aller faire ses besoins discrètement aux alentours.

Concernant les chiens qui ne sont pas attachés sur la propriété, merci de vous assurer qu'ils ne peuvent pas en sortir pour aller sur la voie publique dès que l'envie leur en prend !

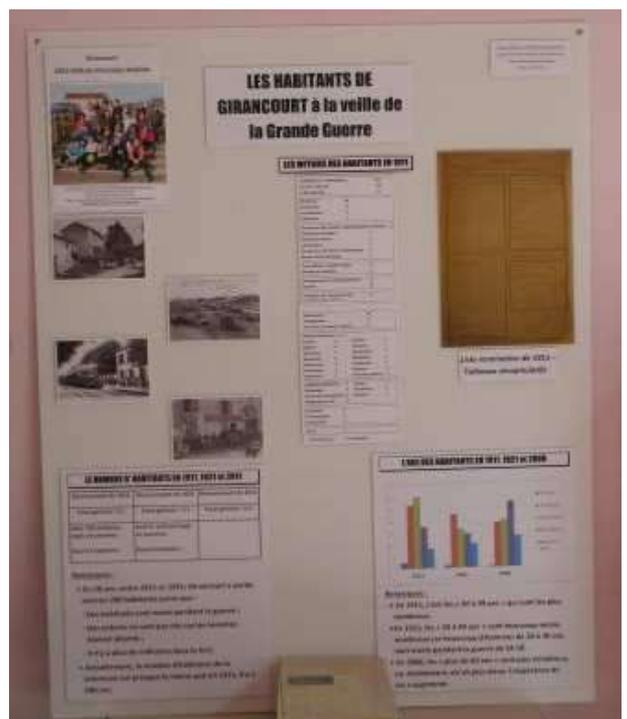


ÉCOLE

Exposition « La Grande Guerre »

Ce 30 juin, les élèves de Mme NOBILLOT de la classe de CM1 / CM2 ont lancé une grande invitation à destination des parents d'élèves et des élus de Girancourt et Dommartin-Aux-Bois.

Il s'agissait de présenter une exposition ayant pour thème la Grande Guerre, dans le cadre du centenaire et suite à un travail réalisé par les enfants en février en collaboration avec les Archives départementales à Epinal, ayant pour but de leur faire connaître la vie à cette époque-là, dans le cadre de l'opération « Notre commune à la veille de la Grande Guerre »





Les enfants nous ont montré de véritables trésors sortis des greniers de leurs maisons et des fonds privés de la maîtresse : des journaux d'époque, des médailles décernées aux arrières grands-pères, des photos stéréoscopiques, des objets militaires (gourde, casque, lampe, masque anti-gaz) et encore d'autres témoignages de la vie de cette époque (pièces de monnaie, cartes postales, revues, ...).

Un grand bravo pour ce travail remarquable des enfants et de leur professeur qui a ravi et étonné beaucoup de parents de par sa richesse et sa pertinence.



Fin d'année pour les CM2 !

Pour les quinze élèves de CM2 qui quittent l'école de Girancourt, une fête a été organisée. A cette occasion, des cadeaux leur ont été remis : une image d'Épinal avec les paroles de la Marseillaise de la part des deux communes, un dictionnaire par Les Amis de l'École et un marque page réalisé par l'institutrice Mme NOBILLOT.

Nous leur souhaitons une parfaite réussite au collège !



C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Composition du bureau

Le CCAS est présidé par le Maire, Patrick RAMBAUT.

Il est composé de :

- ✓ 4 membres élus : Thierry BRINGOUT, Evelyne CHONAVEL, Catherine FARINEZ et Christine RETOURNA.
- ✓ 4 membres de la commune : Marie-Paule LEPROVOST, Gilberte VILLIERE, François DIDELOT et Frédéric GARCIA.



TENNIS

Cours de tennis : au complexe de Trusey, les vendredis à partir de 17h00

Cours de tennis de table : à la salle polyvalente, les lundis à partir de 17h00

Animatrice Emmanuelle DE POLI	tél : 06 89 94 51 98	Epinal
Animateur DESPRES Christophe	tél : 03 29 66 85 87	Girancourt
Président Dominique TACHET	tél : 06 76 99 76 07	Girancourt
Secrétaire Nadine JAVELOT	tél : 03 29 66 87 28	Girancourt
Trésorier Michel PIERRE	tél : 06 70 26 93 10	Chaumousey



ASGDC PÉTANQUE

Entraînement à partir de mars:

Lundi de 18h00 à 20h00

Vendredi à 20h00 au stade

Pour tout renseignement contacter :

Jean-François NICOLE tél : 03 29 66 85 58 Dominique VANÇON tél : 03 29 66 81 41



GYMNASTIQUE VITALITÉ

Le Club de Gymnastique de l'ASGDC reprendra ses cours le mardi 09 septembre 2014 à la salle polyvalente de Girancourt.

Deux séances sont proposées : une de 19h15 à 20h15 et une autre de 20h30 à 21h30.

Vous pouvez assister aux deux premières séances gratuitement et faire votre inscription à la troisième si vous désirez passer l'année avec nous.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Anne-Marie RUER de Dommartin-aux-Bois (tél : 03 29 30 98 28) ou
Monique CARTIGNY de Girancourt (tél : 03 29 66 84 75).



FOOTBALL

Entraînement le mercredi après-midi pour tous les jeunes entre 14h00 et 19h30 selon les catégories.

Compétitions le week-end

Pour tout renseignement contacter :

Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51 ou Stéphanie COLLE tél: 23 29 67 18 81



JUDO

Entraînement les mercredis : De 17h00 à 17h50 pour les débutants

De 17h50 à 18h50 pour les moyens

De 18h50 à 20h00 pour les confirmés

Prix de la licence : 34 euros

Cotisations trimestrielles: 18 euros pour le 1er enfant, 15 pour les suivants

Reprise des entrainements début septembre 2014.

Une rencontre amicale est organisée chaque année, nous allons aussi à la coupe de Chantraine et la coupe de Darnieulles (entre autres) et organisons quelques entrainements de masse avec Darnieulles et Dompaire.

Pour tout renseignement contacter : Président : Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95

Secrétaire: Josiane FOURNIER / Entraîneur: Laurent FOURNIER



Horaires bruits de voisinage :

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2008 notamment son article 10 II-3), à savoir que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- * Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Rappel : Extrait de l'article R416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.

MÉMO

Quelques dates à retenir

Bibliothèque : La bibliothèque continue de fonctionner pendant les vacances estivales : le samedi de 14h00 à 16h00. Fermeture exceptionnelle, le samedi 9 août 2014 (ouverte le 16 août 2014).

Feux d'artifices : Comme tous les ans, les feux d'artifices seront tirés à AGÉMONT le samedi 9 août 2014 vers 23h00 après le méchoui organisé par le Comité des Fêtes à la scierie DUPOIRIEUX.

Fermeture du secrétariat de mairie : Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 21 juillet au 10 août 2014 inclus pour cause de congés annuels de la secrétaire. En cas de nécessité, appeler le Maire au 06.73.03.58.89 ou au 03.29.30.96.51 ou les Adjoints.

Repas du CCAS : Le traditionnel « Repas des Aînés » est prévu le 30 novembre 2014, organisé par le CCAS.



**Bonnes vacances
à tous !**